

**RAPPORT DE LA COMMISSION THEMATIQUE DU SYSTEME D'INFORMATION**

**chargée d'examiner l'objet suivant :**

**EXPOSE DES MOTIFS ET PROJET DE DECRET**

**accordant au Conseil d'Etat un crédit d'investissement de CHF 2'053'000 destiné à financer l'acquisition et la mise en œuvre d'outils de gestion et de pilotage supportant le système d'information de la DSI**

La commission était composée de Mmes les députées F. Despot et N. Jufer Tissot, de MM. les députés L. Ballif, F. Brélaz, J.-F. Cachin, F. Debluë, M. Miéville, P. Randin, J.-J. Truffer et Jacques Ansermet, président rapporteur.

MM. A. Bally, L. Girardet, J. Glardon, O. Kernen et R. Pache étaient excusés.

M. le Conseiller d'Etat F. Marthaler, Chef du DINF et M. P. Amaru, Chef de service DSI, assistaient à la séance.

M. F. Mascello a tenu les notes de séance et a rédigé la synthèse relative à l'examen de l'EMPD N°275, ce dont nous le remercions très chaleureusement.

Après les salutations d'usage, le président passe la parole à M. le Conseiller d'Etat pour les propos d'introduction.

**Informations préliminaires**

Il s'agit d'un EMPD très technique concernant essentiellement des tâches de controlling développées sur quatre projets :

- la gestion de projet et du portefeuille d'activités / Project Portfolio Management System (ci-après : "**PPMS**")
- la gestion des tests et de la qualité des développements (ci-après "**Tests et qualité**") ;
- la gestion des actifs et contrats DSI (ci-après : "**Actifs et contrats**")
- la gestion de l'exploitation et du support informatique (ci-après : "**Centre de service**")

La plupart des schémas et autres tableaux intégrés dans cet EMPD amène une réelle plus-value à la compréhension générale du dossier.

M. le Conseiller d'Etat fait l'historique de la démarche PACE ( *Programme d'Action du Conseil d'Etat*) qui mentionnait notamment certaines faiblesses dans l'organisation de l'informatique cantonale, à savoir : la gestion de projets, la gestion des tests et de la qualité, la gestion des contrats ainsi que la gestion du support et de l'exploitation. Cet EMPD apporte des réponses à ces problèmes. Le but recherché étant l'uniformisation de la gestion informatique avec un seul outil permettant une bonne consolidation. C'est une rénovation en profondeur de la DSI, soutenue par l'UCA ( *Unité de Conseil et d'Appui en management & organisation*).

Le chef de la DSI précise que son service a mis en place, depuis environ 1 année, un processus qui leur permet de gérer leurs projets de manière professionnelle. Il manque toutefois un outil informatique pour soutenir ce processus et en garantir un suivi dynamique en temps réel.

## **Examen technique du projet de décret**

### 1. PRESENTATION DU PROJET

La commission salue la parution d'une revue annuelle de direction qui permettra d'établir un rapport final sur la démarche PACE.

#### Tests et qualité

Le chef de la DSI explique que le terme "usine logicielle" correspond à une combinaison de différents programmes qui permet la réalisation des développements et tests informatiques. Les deux solutions dont il est question sont partiellement déjà existantes au sein de la DSI.

S'agissant des tests qui seront réalisés à l'interne, il note qu'une nouvelle habitude doit être prise par les services. En effet, lesdits tests sont faits par trois collaborateurs de la DSI, avec le soutien technique d'un spécialiste externe, mais les services bénéficiaires doivent les contrôler. Cette planification commence à porter ses fruits, notamment sur les projets liés à la fiscalité. Le logiciel ne fera néanmoins pas les tests lui-même mais permettra de savoir en cas de problèmes qui doit être contacté.

#### Actifs et contrats

Le chef de la DSI précise que les actifs sont relatifs aux postes à l'actif du bilan. Cet outil garantira une meilleure traçabilité du matériel en indiquant où il se trouve dans le service.

#### Centre de service

Cette solution est mentionnée au début de l'objet mais n'apparaît plus par la suite car l'outil en tant que tel a déjà été financé dans le cadre de l'EMPD sur la réinternalisation de BEDAG. La mise en œuvre de cette solution et la demande de CHF 100'000 y relative permettront l'intégration et la standardisation d'une centaine d'outils sur les 350 actuellement en fonction à la DSI, en collaboration avec le DFJC. En conséquence, c'est uniquement l'élargissement de son périmètre de travail qui est notamment visé dans cet EMPD.

M. le Conseiller d'Etat ajoute que cet outil, qui fonctionnera en permanence, permettra réellement d'avoir une vue globale sur les machines en fonction et également d'accéder aux données contenues dans d'autres systèmes. Finalement, il est intéressant de relever que ce projet pourrait au final également englober le projet "Actifs et contrats".

## 2. ANALYSE DE LA SITUATION ACTUELLE

### 2.2.3 Diagnostic

Le tableau y relatif démontre que le système d'information de la DSI est partiel et redondant. En effet, d'une part de nombreux besoins fonctionnels ne sont pas couverts et d'autre part de nombreuses applications répondent aux mêmes besoins. Un député estime toutefois que l'aspect de redondance n'est pas suffisamment développé dans ce schéma pour garantir une bonne compréhension de son impact.

## 3. CONTENU ET LIMITES DU PROJET

### 3.1 Vue d'ensemble de la cible

S'agissant du renouvellement des systèmes d'information (SI) transversaux critiques, le chef de la DSI précise que tout ce qui concerne les SI des RH est inclus dans les SI transversaux critiques, tout comme le SI de la CADEV, du SIEL et également le SI Finance.

A la question de savoir quelle sera la réduction concrète de la complexité du SI-DSI, le chef de la DSI répond que l'objectif à fin 2011 est de diviser par deux les quelques 350 applications significatives actuellement en fonction, grâce aux quatre projets en question. Il précise encore qu'une synergie entre la DSI et l'UDIP (*Unité départementale de l'informatique pédagogique*) a pu être développée dans ce dossier. Cette unité travaille sur un sous-réseau du réseau de l'administration (*Réseau pédagogique du RCV*).

### 3.2 Description des sous-systèmes cibles prioritaires

Le fait que certains domaines tels que la gestion des demandes de projets, la gestion des activités et les workflows de validation soient à zéro dans le schéma suscite des commentaires de la part de la commission, qui estime qu'il y a encore des tâches importantes à accomplir.

Le chef de la DSI la rassure en expliquant que les outils de gestion de cet EMPD permettront d'avoir une meilleure vue d'ensemble. Ainsi la Direction de la DSI saura-t-elle qui fait quoi sur quels projets, ce qui n'est pas le cas pour le moment.

La commission relève que ce constat avait été déjà été fait en 2007 et est satisfaite de voir qu'une réponse est apportée aujourd'hui à cette problématique.

Un député rappelle que la proportion de la maintenance, dans le budget d'un projet, est jusqu'à présent toujours exprimée en pourcents. Il demande si, grâce à ces nouveaux logiciels, il serait envisageable d'obtenir la même information mais avec les heures comme unité de mesure, par projet.

Le chef de la DSI estime que ce sera partiellement possible car certaines estimations budgétaires continueront à être faites pour les propres ressources de la DSI. Cet outil permettra néanmoins une comparaison plus aisée en fin d'exercice comptable. De plus et à terme, tous les aspects financiers y seront liés.

## 4. CONSEQUENCES

### 4.3 Solutions proposées

S'agissant de la solidité de la sécurité du système, le chef de la DSI indique que le CCF ( *Contrôle cantonal des finances*) et l'ASSIT ( *Auditeurs de la sécurité des systèmes d'information et de télécommunication*) font une dizaine d'audits par année. D'un point de vue purement technique, le recours à des hackers n'est pas impossible.

La commission constate que le 1<sup>er</sup> trimestre 2010 est presque échu et qu'un délai à fin 2011 est mentionné. Le chef de la DSI est conscient de cette difficulté mais rappelle que le processus complet est très long.

## 5. COUTS DE LA SOLUTION

### 5.1 Coûts d'investissement

Il est remarqué que le tableau comprend une colonne matériel qui devrait en temps normal être financée par le crédit d'inventaire. Est-ce normal ?

M. le Conseiller d'Etat précise que des logiciels sont compris dans cette colonne qui doit, en conséquence, être considérée comme correcte. A l'avenir un commentaire dans ce sens sera indiqué.

Afin de dissiper les quelques doutes d'un député sur l'aspect invérifiable des chiffres annoncés, le chef de la DSI explique que pour le "PPMS", le processus habituel officiel d'appel d'offre a été appliqué à la lettre, avec notamment un cahier des charges précis. Il en va de même pour le "Centre de service" en collaboration avec le DFJC. Par contre pour "Tests et qualité" et "Actifs et contrats", seules des estimations basées sur les prix catalogues ont été répertoriés.

M. le Conseiller d'Etat informe que, compte tenu des montants en jeu, il a personnellement validé le dossier qui a d'ailleurs été également soumis au Conseil d'Etat, garantissant ainsi un contrôle politique de l'objet.

### 5.2 Justification de la demande de crédit

Le chef de la DSI insiste sur le fait que ces nouveaux outils de gestion permettront à la DSI un gain tant en qualité qu'en productivité par le biais d'une réelle simplification de travail pour les chefs de projets.

## 6. MODE DE CONDUITE DU PROJET

M. le Conseiller d'Etat tient à relever que, pour la première fois, un paquet de solutions couvrant l'ensemble des processus est proposé et vise l'ensemble des collaborateurs de la DSI.

## 7. CONSEQUENCES

### 7.5 Autres conséquences sur le budget de fonctionnement

Un député s'étonne que ces projets aient un impact sur le budget de fonctionnement alors que ces outils sont censés en abaisser les coûts. Il supposait qu'une part de ces frais était couverte par le budget d'investissement, notamment par la rubrique prestations.

Le chef de la DSI confirme le fait que le budget de fonctionnement va augmenter mais ces frais seront couverts, par exemple, par les gains de productivité réalisés. Aucune demande budgétaire supplémentaire ne sera nécessaire.

## 8. CONCLUSIONS

**EXPOSE DES MOTIFS ET PROJET DE DECRET accordant au Conseil d'Etat un crédit d'investissement de CHF 2'053'000 destiné à financer l'acquisition et la mise en œuvre d'outils de gestion et de pilotage supportant le système d'information de la DSI**

**Article 1** : aucun commentaire.

Vote : l'art. 1 du projet de décret est adopté à l'unanimité des 10 membres présents.

**Article 2** : aucun commentaire.

Vote : l'art. 2 du projet de décret est adopté à l'unanimité des 10 membres présents.

**Article 3** : aucun commentaire.

Vote : l'art. 3 du projet de décret est adopté à l'unanimité des 10 membres présents.

### **Recommandation d'entrée en matière**

Vote : la CTSI recommande l'entrée en matière à l'unanimité des 10 membres présents.

Chésereux, le 21 mars 2010.

Le rapporteur :  
(Signé) *J. Ansermet*